

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe EQUASENS atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (<https://equasens.com>) :

- Actes constitutifs et statuts d'EQUASENS ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe EQUASENS, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques d'EQUASENS et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2025

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 28 mars 2025.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce a été tenu à votre disposition au siège social dans les délais légaux et a été mis en ligne sur le site internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe EQUASENS

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

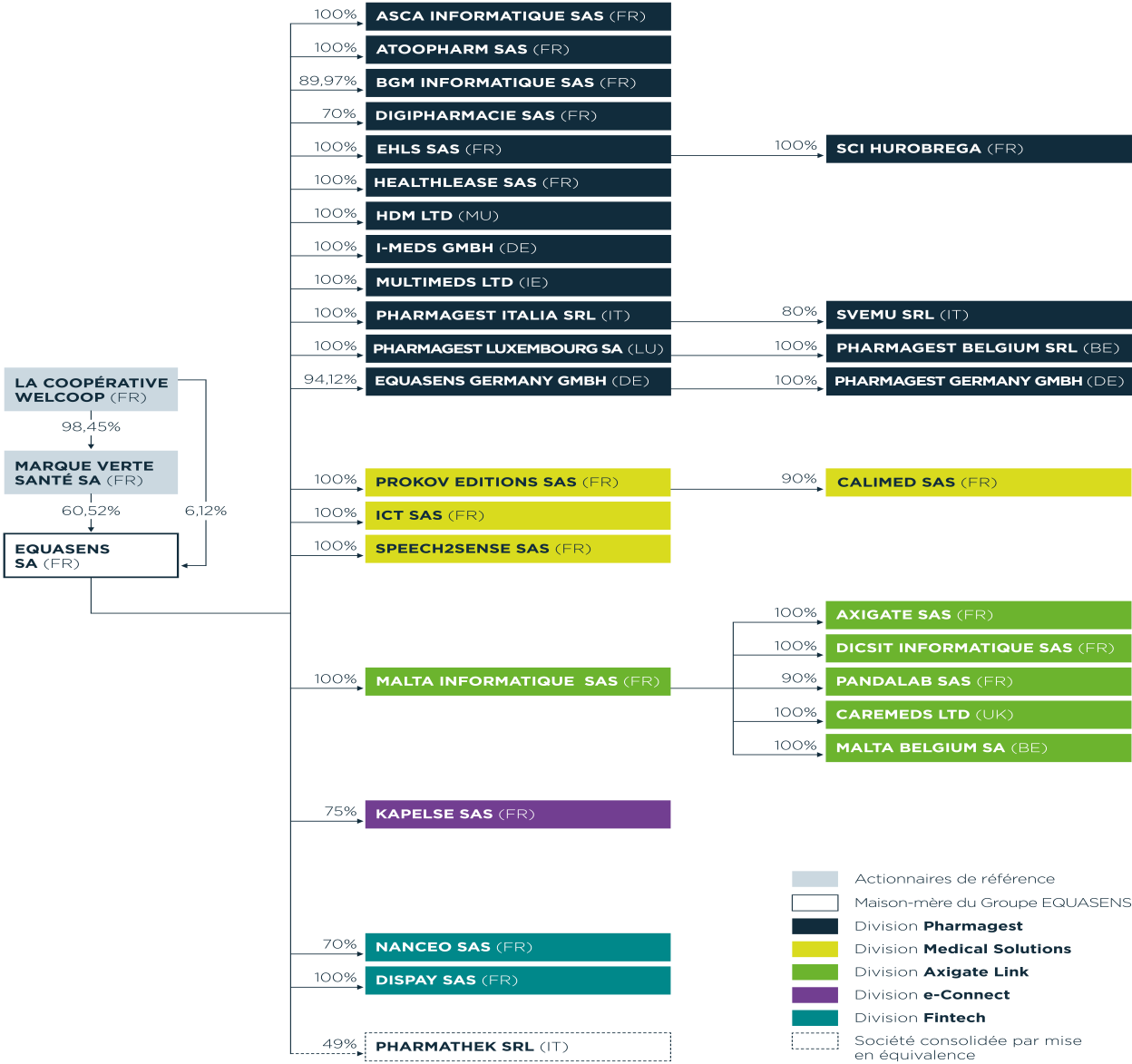
Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CALIMED	Marseille (13)	90	90
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DIGIPHARMACIE	Paris (75)	70	70
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Dublin (Irlande)	100	100
NANCEO	Suresnes (92)	70	70
PANDALAB	Nancy (54)	90	90
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUROBREGA	Quéven (56)	100	100
SPEECH2SENSE	Cuincy (59)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	80

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49	49

1.1.4. Organigramme du Groupe EQUASENS

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2024), l'organigramme du Groupe EQUASENS se présente comme suit :



Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2024

Variations de périmètre :

- Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE.
- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 - la société OPTIPHARM PLUS à la société PHARMAGEST GERMANY.
- Liquidation volontaire de la société NOVIA TEK.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB.
- Prise de participation majoritaire (90%) par PROKOV EDITIONS au capital de CALIMED.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

1.2. Activités du Groupe EQUASENS

1.2.1. Présentation des activités du Groupe EQUASENS en 2024

Description des Activités du Groupe EQUASENS

Le Groupe EQUASENS a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et aux patients ainsi que la distribution de ces solutions informatiques.

- **Division PHARMAGEST :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegardes des données ;
 - Intermédiation ;
 - Formation professionnelle.
- **Division AXIGATE LINK :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux, soins infirmiers et hospitalisation à domicile ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Messagerie instantanée sécurisée ;
 - Système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion de cabinets pour médecins généralistes, spécialistes exerçant en cabinet ou à l'hôpital, les chirurgiens et paramédicaux ;
 - Édition d'une solution de reconnaissance vocale médicale structurée.
- **Division E-CONNECT :**
 - Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH :**
 - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs ;
 - Développement d'un produit de protection d'actifs en location ;
 - Édition d'une solution de paiement digital par carte bancaire intégrée dans le logiciel métier du professionnel de santé.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe EQUASENS, des filiales et des sociétés qu'il contrôle.

Valeurs - En K€	2024	2023	Variation
Ventes de configurations et de matériels	86 069	93 522	-7,97%
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	80 960	77 785	4,08%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	46 824	45 795	2,25%
Autres prestations (dont intermédiation)	2 899	2 686	7,93%
Total chiffre d'affaires	216 752	219 788	-1,38%
Résultat opérationnel courant	45 113	55 835	-19,20%
Résultat net des activités poursuivies	37 767	48 882	-22,74%
Résultat net	37 767	48 882	-22,74%
Résultat net part du groupe	36 231	47 047	-22,99%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	2,41	3,13	-23,00%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2024 est en diminution de 1,38% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 176 425 K€ contre 178 248 K€ en 2023.

Les revenus récurrents au sens large représentent environ 65% du chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS dont 22% au titre du renouvellement du parc matériel installé sous contrat. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, impôts et taxes) s'élèvent à 117 498 K€. Elles sont en augmentation de 5,63% par rapport à l'année 2023, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+7,88%).

Le résultat opérationnel courant se traduit par un bénéfice de 45 113 K€, en baisse de -19,20% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 3 345 K€ avec 4 992 K€ de produits financiers, -1 342 K€ de charges financières et -305 K€ d'autres produits et charges financiers qui intègrent les ajustements liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 37 767 K€ dont 36 231 K€ part du groupe et 1 536 K€ part des intérêts minoritaires. La variation du résultat net part du Groupe EQUASENS s'établit à -22,99%.

Le flux de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'établit à 47 554 K€ et a été significativement dirigé vers des activités d'investissement.

La structure financière du Groupe EQUASENS est solide. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 231 506 K€ (quote-part du Groupe) contre 219 277 K€ au 31 décembre 2023. Le dégageant net (c'est-à-dire les actifs financiers non courants, principalement des placements financiers, les actifs financiers courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières) s'élève à 79 540 K€, stable par rapport à l'exercice précédent, compte tenu du reclassement des engagements de location et des options d'achats.

EQUASENS (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2024	2023	Variation
Ventes de configurations et de matériels	55 688	58 962	-5,55%
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	35 493	36 419	-2,54%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	14 364	16 488	-12,88%
Autres prestations (dont intermédiation)	2 899	2 686	7,93%
Total chiffre d'affaires	108 445	114 556	-5,34%
Résultat d'exploitation	18 098	24 047	-24,74%
Résultat net	31 245	40 712	-23,25%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	50 367	2 969	3 164	2 371
EHLS	27 858	925	1 174	822
ASCA INFORMATIQUE	25 315	7 788	8 028	5 307
KAPELSE	12 380	4 800	5 453	4 976
MALTA INFORMATIQUE	14 273	6 081	9 305	7 462

Succursales

Le Groupe EQUASENS exerce ses activités sur 55 sites. La société EQUASENS exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 23 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe EQUASENS représente près de 250 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2024, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 613 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, KAPELSE, NANCEO, PANDALAB, ATOOPHARM et INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT) ;
- 3 847 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés EQUASENS, CAREMEDS, DICSIT INFORMATIQUE, MALTA INFORMATIQUE, PHARMAGEST ITALIA, MALTA BELGIUM, PROKOV EDITIONS, ASCA INFORMATIQUE et DISPAY.

Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Prise de participation majoritaire (70%) au capital de DIGIPHARMACIE, start-up française spécialisée dans le domaine de la digitalisation des factures fournisseurs des officines.
- Pour des raisons d'optimisation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, précisément en Allemagne, il a été décidé la fusion-absorption de la société OPTIPHARM PLUS par la société PHARMAGEST GERMANY.
- Finalisation des opérations de restructuration du capital de la société PANDALAB : après s'être porté acquéreur des actions détenues par ELSAN conformément aux dispositions de leur partenariat, MALTA INFORMATIQUE a procédé à une réduction du capital de la société faisant passer sa participation de 81,25% à 90%.
- Prise de participation majoritaire (90%) au capital de CALIMED, éditeur de Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC) 100% cloud qui développe deux solutions SaaS : le logiciel Calimed dédié aux chirurgiens libéraux et la solution easy-care conçue pour les médecins généralistes et spécialistes.
- La société EQUASENS fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l'Administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (1 533 K€).

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I , 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				38
Montant total des factures concernées (TTC)	145 837	59 811	1 859	8 784	216 291
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,239%	0,098%	0,003%	0,014%	0,354%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	59				
Montant total des factures exclues (TTC)	103 616				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en €)

Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				3 279
Montant total des factures concernées (TTC)	3 077 567	667 783	407 867	669 527	4 822 744
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	3,94%	0,85%	0,52%	0,86%	6,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	766				
Montant total des factures exclues (TTC)	186 702				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux Comptes								
• EQUASENS	52 500	50 000	44%	44%	78 750	75 000	91%	89%
• Filiales intégrées	59 600	63 300	50%	56%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	112 100	113 300	94%	100%	78 750	75 000	91%	89%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	9 250 ⁽¹⁾	0%	11%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	7 500	0	6%	0%	7 500	0	9%	0%
Sous-total	7 500	0	6%	0%	7 500	9 250	9%	11%
TOTAL	119 600	113 300	100 %	100%	86 250	84 250	100%	100%

⁽¹⁾ Prestations antérieures au mandat de Commissaires aux Comptes.

1.2.5. Principaux risques et incertitudes

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe.

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques d'anomalies des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

Risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Pour la réalisation de son État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques qui avaient été identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale (cf. Section 1.3.3 de l'État de Durabilité). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés ;

- Risques liés à la perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks) du fait du changement climatique pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe.

Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Poursuivant ses objectifs d'optimisation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine de la société SPEECH2SENSE à la société EQUASENS. Cette opération a pris effet le 23 janvier 2025.
- PHARMAGEST ITALIA s'est porté acquéreur le 20 mars 2025 des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100% du capital de la société.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Perspectives au sein des Divisions

2024 a été une année complexe pour l'ensemble des Divisions Métiers (impact post-Ségur, inflation toujours présente, concurrence, dynamisme du marché). Malgré ces difficultés, le Groupe a maintenu une politique ambitieuse d'investissements en R&D, infrastructures et ressources humaines afin d'améliorer sa capacité à créer de nouvelles offres innovantes et à disposer des ressources commerciales nécessaires pour couvrir ses différents marchés, y compris hors France. L'amélioration de la performance au cours du 4^{ème} trimestre démontre le bien-fondé de cette politique et permet d'envisager l'année 2025 avec optimisme.

La stratégie pour ce nouvel exercice s'appuie sur une accélération de la mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants créateurs de valeur pour le Groupe et ses clients. La poursuite de la transition du modèle d'affaires du mode local (« on premise ») vers le SaaS permet d'augmenter la partie récurrente des revenus, le maintien du cap sur l'interopérabilité entre professionnels de santé, en adéquation avec les programmes publics du Numérique en Santé.

Le Groupe entend également accentuer l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans ses solutions. Il structure son approche à travers la **création d'un ia.lab** qui a pour mission, entre autres, de déployer les cas d'usages de LOQUIi (IA vocale), de poursuivre les efforts de recherche et de créer un pôle d'excellence IAOps.

Les Divisions Métiers sont accompagnées dans leur démarche par le Service Communication qui mène un projet d'harmonisation des marques du Groupe afin d'améliorer la lisibilité pour les clients du Groupe et, de ce fait, de simplifier la commercialisation de ses solutions.

La Division PHARMAGEST compte accentuer son leadership à travers le lancement de nouveautés comme id. genius (sécurisation de la prise en charge des traitements), la solution de paiement par carte bancaire id. pay, l'outil de pilotage de l'officine id. analytics, l'offre de suivi patients id. care+ tout en maintenant ses efforts de commercialisation sur ses offres logicielles et matérielles lancées en 2024 avec succès (la solution de sauvegarde externalisée id. safe ou encore la borne de paiement autonome id. express, à titre d'exemples). La filiale ASCA INFORMATIQUE complète son offre d'étiquettes électroniques avec des écrans stretch et des étiquettes de tête de gondole. L'activité e-Learning développée par la filiale ATOOPHARM sera prête pour préparer les équipes officinales aux nouvelles missions à venir comme la substitution des biosimilaires. Et enfin, DIGIPHARMACIE après avoir été immatriculée Plateforme Digitale Partenaire (PDP) en 2024, pourra proposer d'autres fonctionnalités à forte valeur ajoutée.

La Division AXIGATE LINK poursuivra ses efforts de constitution de Grappes d'EHPAD pouvant bénéficier d'un financement ESMS Numérique ainsi que les migrations TitanLink auprès des clients et prospects. Par ailleurs, elle procédera au développement d'une version de TitanLink dédiée aux Résidences Autonomie et aux Résidences de Services Sénior. Les Services Autonomie Domicile constituent un nouveau segment auquel la Division s'intéresse à travers son activité Soins à Domicile. L'activité Hôpitaux intensifiera ses actions commerciales auprès des établissements de grande et moyenne taille.

Par ailleurs, la Division s'engage dans le référencement de la vague 2 du Ségur de la Santé, aussi bien côté Soins à Domicile en qualité de logiciel Plateforme d'Intermédiation (PFI) et logiciel Dossier Patient Informatisé (DPI) que côté Hôpitaux en qualité de logiciel DPI.

Avec la prise de participation majoritaire dans la société CALIMED fin 2024, la **Division MEDICAL SOLUTIONS** complète son offre par les solutions SaaS Calimed (qui s'adresse aux chirurgiens libéraux) et easy-care (conçue pour des médecins généralistes et spécialistes). Par ailleurs, la Division affiche de fortes ambitions avec le déploiement de nouveautés destinées à améliorer l'Expérience Patient : l'IA vocale LOQUIi, MS.Safe, l'agenda en ligne ou encore l'application patients Doctodispo.

Le Pôle **Intermédiation**, historiquement rattaché à la Pharmacie, inclut désormais la cible des médecins dans son activité et développe de nouveaux partenariats avec des laboratoires.

La Division E-CONNECT a complété son offre de mobilité par le terminal eS-KAP+ permettant la facturation mobile dont le déploiement débute dès le premier trimestre 2025. Les solutions de mobilité de KAPELSE sont en cours d'intégration par de nouveaux éditeurs. Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation de la carte Vitale en 2025, le lecteur Kap-eCV a d'ores et déjà été retenu par les acteurs majeurs représentant l'ensemble des professionnels de santé.

Des actions commerciales fortes seront menées afin de promouvoir une offre nouvelle NOVIACare auprès d'un marché plus large.

Après une année contrastée pour **la Division FINTECH**, NANCEO prépare le lancement d'une offre dédiée aux roboticiens et DISPAY proposera une version de son offre couvrant la totalité des besoins des pharmaciens en matière de paiement et intensifiera les efforts de commercialisation de sa solution autonome de paiement par carte bancaire.

Perspectives à l'international

En **Italie**, l'activité à destination des Grossistes-Répartiteurs compte accroître sa pénétration de marché et proposera un service d'externalisation du matériel qui constitue une demande forte des clients. L'activité Pharmacie, à la suite d'un renforcement de son équipe commerciale, a rehaussé son objectif de gains de clients sur l'ensemble du territoire.

En **Allemagne**, PHARMAGEST GERMANY s'appuiera sur un partenaire fort pour accélérer sa conquête de clients avec son LGO historique GAWIS en attendant le développement de son nouveau logiciel hybride, basé sur la technologie italienne.

Trois Divisions sont présentes **en Belgique** :

- PHARMAGEST, à travers sa filiale PHARMAGEST BELGIUM, repart à la conquête de clients en se concentrant sur des groupements et ASCA INFORMATIQUE commence la commercialisation de ses étiquettes électroniques ;
- AXIGATE LINK, à travers sa filiale MALTA BELGIUM, poursuit son déploiement de TitanLink auprès de clients et prospects ;
- E-CONNECT avec son offre NOVIACare déployée via des télé-assistants.

Au **Royaume-Uni**, la Division AXIGATE LINK poursuit sa croissance avec eMar, sa solution d'administration de médicaments s'adressant aux pharmacies spécialisées et aux care-homes. Après traduction et adaptation d'une version anglaise de TitanLink, la Division commencera sa commercialisation dès le 1^{er} trimestre 2025.

Le Pôle **Observance** bénéficiera d'une nouvelle version enrichie de son logiciel Multimed (double contrôle de la production des piluliers, pilotage des robots, ...), d'une amélioration de son offre de services (e-learning, ...) et d'un support commercial par la Division PHARMAGEST pour la commercialisation de ses robots Blient avec un potentiel fort plus particulièrement en Allemagne.

2. Actionnariat de la société

2.1. Autorisation de rachat d'actions par EQUASENS

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2024, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 27 juin 2024 et prendra fin le 26 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, EQUASENS détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 3 303 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 45 000 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 94 422 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 142 725 actions correspondant à 0,94% du capital social actuel.

En 2024, dans le cadre du contrat de liquidité, 118 659 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 51,55 € et 118 824 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 52,04 €.

EQUASENS dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 :

- Achats : 120 422 actions au prix moyen de 47,92 € ;
- Ventes : 119 323 actions au prix moyen de 48,47 €.

Au 31 mars 2025, la société détient 144 026 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, mais à compter du 25 juin 2025. L'Assemblée permettrait alors à EQUASENS de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

2.2. Détention du capital social au 31 décembre 2024

2.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action d'EQUASENS n'est détenue par EQUASENS (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

2.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres EQUASENS visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

2.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel d'EQUASENS que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

2.3. Options d'achat d'actions

2.3.1. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société EQUASENS a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein d'EQUASENS et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par EQUASENS) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

3. Informations diverses

L'Article 6 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 « relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales » est venu compléter les informations à renseigner dans le rapport de gestion (article L. 232-1 du Code de Commerce) et modifier les dispositions de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

3.1. Prêts inter-entreprises

Dans le cadre de leurs activités respectives et afin de financer ses besoins en trésorerie, la société EQUASENS a accordé un prêt à la société PROKOV EDITIONS, pour un montant de 5 000 000 €, afin de financer la prise de participation majoritaire à hauteur de 90% au capital de la société CALIMED. Le montant de ce prêt a été versé par EQUASENS à PROKOV EDITIONS le 18 décembre 2024 sous forme d'un virement bancaire.

3.2. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que EQUASENS a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 313 548 € et qui ont donné lieu à un impôt de 78 387 €.

3.3. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Conformément à l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, lorsque la société est une grande entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce, le rapport de gestion comprend des informations sur les ressources incorporelles essentielles de la société, leur contribution au modèle économique de l'entreprise et leur création de valeurs.

« En sa qualité d'éditeur d'applicatifs de santé, le Groupe EQUASENS s'attache à transformer le monde de la santé via ses produits et solutions, en apportant la bonne information, au bon soignant, au bon moment, pour le bon patient. Cette stratégie « Patient Centré » traduit l'ADN social et sociétal du Groupe. Elle est fondée sur le principe que la technologie se doit d'être au service du soin et du patient : « Plus de technologie pour plus d'humain », Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique et RSE.

Du fait de cette stratégie, le Groupe EQUASENS se structure autour de piliers culturels solides :

- L'Humain, le capital le plus précieux : à travers sa culture d'entreprise, le Groupe EQUASENS a la volonté de faire de chacun de ses collaborateurs un véritable « Citoyen de la Santé et du Bien-être ». Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur dans la réussite de sa stratégie, chaque talent est encouragé à trouver sa place, dans un environnement inspirant, respectueux et bienveillant ;
- La Santé, une ambition noble : l'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à l'amélioration des soins aux patients et à la création de valeur pour les professionnels de santé. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent les principales valeurs ajoutées du Groupe ;

et de valeurs fortes insufflées par sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP :

- L'expertise : chaque Citoyen est un expert de son domaine, un sachant qui a le sens de l'adaptabilité pour mettre son expertise à la portée et au service de tous ;
- La proximité : chaque Citoyen vit au plus près de la réalité de ses interlocuteurs et partenaires internes et externes ;
- L'anticipation : chaque Citoyen par son audace et sa créativité ne subit pas mais cultive un temps d'avance ;
- L'optimisme : chaque Citoyen est par définition positif dans l'action.

Ces informations constituent des informations en matière de durabilité ; elles sont développées à la Section 1.3 - Stratégie de l'État de Durabilité.

Précisément, les informations sur les aptitudes, les compétences et l'expérience des salariés, leur volonté d'améliorer les processus, les biens et les services constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.1 - Personnel de l'entreprise (ESRS S1) de l'État de Durabilité.

De même, les informations sur les choix stratégiques d'innovation technologique du Groupe, sur ses relations et son dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.2 - Consommateurs et utilisateurs finaux de l'État de Durabilité.

3.4. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).

3.5. Lien Nation-Armée

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. Conformément à la législation en vigueur, un réserviste salarié a droit à une autorisation d'absence annuelle d'une durée minimale de 10 jours ouvrés par année civile au titre de ses activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire ou la réserve opérationnelle de la police nationale. Au-delà de sa durée d'autorisation d'absence annuelle, le réserviste salarié peut obtenir l'accord du Groupe pour effectuer une période d'emploi ou de formation au titre de la réserve opérationnelle militaire ou de la réserve opérationnelle de la police nationale pendant son temps de travail.

4. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'EQUASENS au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	108 444 916	114 555 511	112 708 436	108 630 561	103 202 187
Résultat avant impôts, participation, dotations	41 333 250	50 875 644	43 925 904	35 618 945	30 617 861
Impôts sur les bénéfices	936 965	2 926 726	3 283 671	3 024 342	5 960 943
Participation des salariés	2 182 502	2 859 167	2 774 584	2 362 528	2 094 436
Résultat après impôts, participation et dotations	31 245 092	40 712 393	34 235 442	27 664 737	18 092 063
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale	18 967 656	18 967 656	17 450 244	15 932 831	14 415 419
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,52	2,97	2,50	2,00	1,49
Par action résultat après impôts et dotations	2,06	2,68	2,26	1,82	1,19
Dividende attribué à chaque action	1,25 ⁽¹⁾	1,25	1,15	1,05	0,95
Effectif moyen des salariés de l'exercice	817	775	780	776	754
Montant de la masse salariale	34 441 360	34 028 311	31 255 195	30 345 269	28 455 950
Cotisations sociales et avantages sociaux	16 522 874	16 232 494	15 232 570	14 654 833	13 561 351

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2024 soumise à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025.

5. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 31 245 092,03 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 245 092,03 €
Report à nouveau	113 447 175,02 €
À la disposition des actionnaires	144 692 267,05 €
Dividende (1,25 € par action)	18 967 656,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	125 724 610,80 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 149 238 988,40 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 4 juillet 2025 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €

6. Autres points présentés à l'Assemblée

6.1. Conventions réglementées

Nous vous indiquons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que trois conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées se sont poursuivies en 2024.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6.2. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 90 000 € pour l'année 2025.

Nous allons maintenant vous présenter la dernière partie de ce rapport consacré à l'État de Durabilité, ainsi que le rapport de l'Auditeur de Durabilité sur ces informations émis par la société BM&A, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « KPMG », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.